

Le traité sur le partage des eaux du Nil prêt à être ratifié

@rib News, 01/03/2011 â€“ Source AFPLe Burundi a signé le traité sur le partage des eaux du Nil, ouvrant la voie à la ratification de cet accord qui supprimera de facto le droit de veto historique de l'Égypte sur l'utilisation des eaux du fleuve, a-t-on appris mardi auprès de l'Initiative du bassin du Nil. "Après la signature du Burundi (lundi), l'accord peut être présent entré en vigueur", a déclaré le porte-parole de l'organisation installée en Ouganda, Daniel Meboya. La signature du Burundi lundi et du Kenya courant 2010 porte à six le nombre de pays signataires, le minimum prévu par le traité pour son entrée en vigueur. Les Parlements des six pays signataires peuvent désormais ratifier le traité. En mai 2010, après une décennie d'après discussions, quatre États du bassin du Nil --Ouganda, Rwanda, Tanzanie, Éthiopie-- avaient signé ce texte autorisant les pays en amont du fleuve à développer des projets d'irrigation et des barrages hydroélectriques sans être tenus d'obtenir l'accord préalable du Caire. Le traité de 2010 remet en cause un autre traité remontant à 1929 (amendé en 1959), signé entre le Caire et la Grande-Bretagne, puissance coloniale de l'époque, accordant la part du lion à l'Égypte et au Soudan. Aux termes de celui-ci, l'Égypte dispose d'un droit de veto sur tout projet en amont, barrage, station de pompage, grands travaux d'irrigation, etc. Le Soudan et l'Égypte, qui avaient boycotté la cérémonie de signature du nouveau traité, font valoir que de tels projets réduiraient considérablement le débit du fleuve sur leur territoire. Les textes de 1929 et 1959 attribuent des quotas très favorables à l'Égypte (55,5 milliards de m³) et au Soudan (18,5 mds de m³), soit au total 87% du débit du fleuve. Les pays membres de l'Initiative du bassin du Nil ont encouragé l'idée de rouvrir des négociations mais l'organisation avait prévu en janvier un sommet extraordinaire pour aplanir les divergences. Cette réunion a été reportée en raison du soulèvement populaire en Égypte et pourrait avoir lieu à Nairobi prochainement, selon M. Meboya. L'Érythrée et le Sud-Soudan ont été autorisés à suivre les négociations sur le nouveau partage des eaux mais n'ont pas le statut de partie au traité. Le Nil, fleuve de 6.700 km de long, est alimenté par le Nil Blanc qui prend sa source au Lac Victoria en Afrique de l'Est et le Nil Bleu qui trouve son origine sur les hauts plateaux éthiopiens. L'Égypte, 80 millions d'habitants, tire du Nil environ 90% de son eau. Le pays prévoit que, même en conservant les accords actuels, le fleuve ne suffira plus à ses besoins à partir de 2017.